

# ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE DE FREJAIROLLES PORTANT SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE.

## STATIONNEMENT INTERDIT

**Le Maire de la Commune de FREJAIROLLES,**

- Vu la Loi n° 82.213 du 2 Mai 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 à L 2213.5,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R1, R44, R.53.2; R225 et R225.1,
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (Livre I - Huitième partie - Signalisation Temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et notamment les articles 127 et 133 de ladite instruction,
- Considérant la demande de l'entreprise SPIE City Networks, Site industriel de Ranteil, 42 chemin A.Einstein 81012 Albi Cedex 09, relative aux travaux de réalisation de tranchée dans l'espace vert devant le parking de la Salle des Fêtes pour la borne de recharge électrique pour le territoire d'Energie (TE81)
- Vu la nécessité d'interdire le stationnement sur les places de parking devant l'espace vert

### A R R E T E

- **Article 1 :** Le stationnement sera interdit sur les places de parking devant l'espace vert de la Salle des Fêtes à partir du lundi 20 février 2024 pour une durée de 3 jours suivant condition météo.

**Article 2 :** l'entreprise SPIE City Networks est responsable de la mise en place de la signalisation temporaire pendant la durée des travaux conformément aux dispositions du livre 1 huitième partie de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de FREJAIROLLES et à chaque extrémité du chantier.

**Article 3 :** Le Maire de la commune de FREJAIROLLES, le commandant de Gendarmerie de Villefranche d'Albi, le commandant du SDIS à ALBI et l'entreprise SPIE City Networks sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Fréjairolles, le 14/02/2024

Jérôme CASIMIR  
Maire

